**Règlement du raid des Corbières 2018**

**· Article 1 :**

 Organisation : Le club de course d’orientation et de raid COORE -MJC, affilié à la Fédération Française de Course d’Orientation, organise le Raid des

Corbières le 25 novembre 2018 au départ de Monze

· **Article 2 :**

Épreuves :

2.1 **le parcours Aventure** d’une longueur d’environ 50 km de technicité importante.

2.2 **le parcours Découverte** d’une longueur d’environ 25 km, de technicité moyenne.

Ces deux parcours s’effectuent par équipes de 2 indissociables, les coureurs enchaîneront des épreuves de CO ,VTT, VTT'O , canoë, trail, tir.

2.3 **le parcours famille** d’une longueur d’environ 10km, de technicité facile.

Équipes de 2 à 4 coureurs avec au moins un adulte, les coureurs enchaîneront des épreuves de CO et run&bike.

2.4 déroulement des épreuves :

Les circuits seront présentés aux coureurs lors du briefing d’avant course.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Aventure départ 9h15** |
| 1-Trail | Itinéraire balisé - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 2-CO | Ordre libre - Pénalité 15' par balises manquantes |
| 3-VTT suivi itinéraire | Itinéraire obligatoire - balises surprises- Pénalité 30' par balises manquantes |
| 4-CO surprise | CO format surprise - Pénalité 15' par balise manquante |
| 5-VTT suivi itinéraire | Itinéraire obligatoire - balises surprises - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 6-CO  | Ordre imposé - Pénalité 15' par balises manquantes ou dans le désordre |
| 7-Canoë orientation | Ordre libre - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 8-Tir à la carabine laser | 5 tirs par coureur - Bonifications 2’ par tir réussi |
| 9-VTT'O | Ordre imposé – balises surprise- Pénalité 30' par balises manquantes ou dans le désordre |
| 10-VTT’O | Ordre libre - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 11-VTT suivi itinéraire |  Itinéraire obligatoire – balises surprises - Pénalité 30' par balise manquante |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Découverte départ 9h30** |
| 1-Trail | Itinéraire balisé - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 2-CO | CO au score Pénalité 15' par balise manquante |
| 3-VTT suivi itinéraire | Itinéraire obligatoire – balises surprises- Pénalité 30' par balises manquantes |
| 4-VTT’O | Ordre imposé – balises surprise- Pénalité 30' par balises manquantes ou dans le désordre |
| 5-Canoë orientation | Ordre libre - Pénalité 30' par balises manquantes |
| 6-Tir à la carabine laser | 5 tirs par coureur - Bonifications 2’ par tir réussi |
| 7-CO  | Ordre imposé - Pénalité 15' par balises manquantes ou dans le désordre |
| 8-VTT’O | Ordre imposé – balises surprise- Pénalité 30' par balises manquantes ou dans le désordre |
| 9-VTT suivi itinéraire | Itinéraire obligatoire – balises surprises- Pénalité 30' par balises manquantes |

2.4

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Famille départ 10h** |
| Run&bike | Itinéraire obligatoire - balises ordre imposé - Pénalité 30' par balises manquantes |
| CO | Ordre libre Pénalité -15' par balises manquantes |

· **Article 3 :**

Chronométrage : Le chronométrage sera fait avec le système Sportident. Une puce sera fournie par l’organisation à chaque équipe qui devra la glisser dans les boîtiers fixés à chaque balise du parcours. Pour les parties en orientation, la position des balises apparaît sur la carte. Pour les parties en suivi d’itinéraire, les coureurs devront poinçonner toutes les balises disposées de façon aléatoire sur le parcours. Chaque balise non poinçonnée entraîne des minutes de pénalité. Le temps total de parcours départagera les concurrents pour le classement général. Toutes les portions des épreuves sont chronométrées. Le temps ne sera pas gelé pour la prise du canoë. L’entrée et la sortie du canoë de l’eau seront effectuées par les concurrents

· **Article 4 :**

Matériel obligatoire :

**Pour les parcours aventure et découverte**

Fourni par chaque concurrent : 1 VTT, un casque VTT (port obligatoire sur les portions de VTT), Chaussures de course adaptées (type Trail), 1 sac à dos (transport des chaussures).

**Pour tous les circuits :** 1 boussole, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 trousse de réparation pour VTT, 1 téléphone portable, 1 réserve d’eau (minimum 1L), des vivres de courses

Conseillé : coupe vent, trousse de secours, guêtres, gants de VTT.

Chaque équipe est responsable de son propre matériel, l’organisation n’assume aucune responsabilité, en dehors du parc à vélo, en cas de perte, casse ou vol du matériel des équipes engagées.

· **Article 5 :**

Participation : Le parcours aventure est ouvert à toute personne majeure. Le parcours découverte est ouvert aux personnes âgées d’au minimum 15 ans et accompagnées d’un adulte. Le parcours famille est ouvert aux enfants âgées d’au minimum 10 ans et accompagnées d’un adulte. Les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d’Orientation ou fournir lors de leur inscription un certificat médical datant de moins de un an de non contre indication à la pratique du raid multisports en compétition ou de la course d’orientation en compétition. En s’inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

* Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l’éthique de la course.
* Je comprends et j’approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
* Je m’engage à respecter le règlement en tous points.
* Je déclare m’être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l’organisation de toute responsabilité médicale.

· **Article 6 :**

Droits d’engagements :

**Raid aventure et découverte**

Les droits d’engagements comprennent tous les services décrits dans le présent règlement avec le repas d’après course, ainsi que la licence journée FFCO pour les coureurs non licenciés. 38€ par coureur

Accompagné obligatoirement des certificats médicaux, attestation de nage : **25m départ plongé** ou photocopie des licences et du chèque à l’ordre du « COORE ». Chèque de caution (non encaissé) de 70€ pour le prêt de la puce, gilet, pagaies, bidon, casque. En cas de perte du canoë ou destruction le concurrent s'engage à verser une compensation de 600€.

**Raid famille**: Les droits d’engagements sont de 35€ pour la famille pour le raid Famille. Ils seront accompagnés obligatoirement des certificats médicaux de non contre indication à **« la course d'orientation »**

L’inscription sera effective après envoi du bulletin dûment rempli à Club COORE, chez DELAJOIE Eric

1, chemin de la bergerie

Résidence le drapeau,

apt 147

11100 NARBONNE

La liste d’inscription mentionnée sur Internet <http://www.coore.fr/> vaudra attestation d'inscription.

· **Article 7 :**

Briefing : **Raid aventure et découverte**

La remise des dossards aura lieu à La salle des fêtes de Monze à partir de 7h30 . Le parc VTT sera sur place.

Le briefing aura lieu à 9h00 pour le raid Aventure et à 9h15 pour le raid Découverte.

Les départs seront donnés à 9h15 pour le raid Aventure et à 9h30 pour le raid Découverte.

**Raid famille,**

Briefing : 9h50

Départ : 10h

· **Article 8 :**

Sécurité : Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison téléphonique avec le point central de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l’épreuve. Elle sera en mesure d’intervenir sur le parcours par tout moyen approprié dans la limite de l’accessibilité du lieu de l’accident, et de faire appel aux services de secours héliportés en cas de besoin. Les routes étant ouvertes à la circulation, les coureurs devront veiller à respecter le code de la route. Des signaleurs de l’organisation seront présents aux intersections de routes.

· **Article 9 :**

Barrières horaires, interruption de la course : Pour des raisons de sécurité, des portes horaires pourront être mises en place et données aux coureurs lors du briefing. Les concurrents hors délai devront arrêter l’épreuve et remettre leur dossard au membre de l’organisation le plus proche. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité ou d’autorisations, l’organisation se réserve le droit d’arrêter l’épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le comité d’organisation de la course. En cas d’annulation de l’épreuve, aucun remboursement ne sera effectué au vu des frais engagés par l’association.

En cas de vent violent, notamment l'organisation peut annuler l'épreuve de canoë. Elle prévoit une modification du circuit et une épreuve de remplacement.

· **Article 10 :**

Contrôles et abandons : pour les raids 2 coéquipiers devront se présenter ensemble à tous les contrôles de passage sous peine d’avoir 30 minutes de pénalité. Les équipes valideront leur passage aux points de contrôles (matérialisés par des balises en toile en passant leur doigt électronique dans le boîtier de la balise). L’abandon d’un membre de l’équipe entraîne la mise hors course de l’équipe. Tout concurrent ayant abandonné ou hors course, devra quitter l’épreuve. Il a pour obligation de prévenir et de remettre dans les plus brefs délais son dossard à un organisateur de la course ; à défaut, il supportera les conséquences pécuniaires qui en découleront (frais de recherche).

· **Article 11:**

 Environnement : Afin de préserver l’environnement, Il est demandé aux concurrents de ramener tous leurs déchets, sous peine de disqualification.

 L’organisation veillera à laisser le site de la course aussi propre qu’elle l’a trouvé. Les marquages au sol seront faits avec des peintures éphémères biodégradables, les jalons seront retirés sitôt l’épreuve terminée, tous les déchets seront emportés.

· **Article 12:**

Ravitaillements : L’épreuve se fait en autonomie. L’organisation placera deux ravitaillements en eau sur les parcours. Un repas sera offert à tous les coureurs des **Raids aventure, découverte et famille**

· **Article 13 :**

Classements et récompenses : Aucune prime en argent ne sera distribuée. Les 3 premières équipes Femme, Homme et Mixte des épreuves découverte et aventure seront récompensées, ainsi que les 3 premiers du Raid aventure Ils recevront des trophées et/ou des lots

· **Article 14 :**

Assurances- responsabilité civile : L’organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l’épreuve qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : les coureurs licenciés FFCO sont couverts par l’assurance de leur licence, les coureurs non licenciés FFCO seront couverts grâce à la licence journée FFCO souscrite pour eux par l’organisateur.

· **Article 15 :**

Disqualifications : Sera disqualifiée toute équipe qui n’a pas respecté le présent règlement.

· **Article 16 :**

Annulation de l’inscription par le coureur: En cas de désistement pour convenance personnelle, aucun remboursement ne sera effectué. Seul le forfait d’une équipe pour raison médicale (certificat faisant foi) ou cas de force majeure, fera l’objet d’un remboursement du droit d’inscription avec 50% de frais retenus sur le coût de l’inscription et ce jusqu’à 10 jours avant l’épreuve. Ensuite, aucun remboursement ne pourra être effectué.

· **Article 17 :**

Droits d’image : Dans le cadre de la promotion de l’épreuve, l’organisation pourra utiliser des images prises durant l’épreuve. Les participants acceptent l'utilisation de ces images dans les conditions décrites dans cet article.

· **Article 18 :**

Loi informatique et libertés : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d’un droit d’accès et de rectification des données personnelles le concernant.